

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2026

UN TRAITÉ JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT PRÉVOYANT DES INTERDICTIONS ET
DES RÉGLEMENTATIONS AUX SYSTÈMES D'ARMES AUTONOMES ET
L'ÉLABORATION D'UNE POSITION COMMUNE EUROPÉENNE SUR CE SUJET - (N°
2939)

Adopté

N° AE3

AMENDEMENT

présenté par

M. Saintoul, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo,
M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala,
M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara,
Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté,
Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq,
M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud,
M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,
M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, Mme Soudais,
Mme Stambach-Terreiro, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et
M. Vannier

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 22, insérer l'alinéa suivant :

« Considérant que la régulation des systèmes d'armes létales autonomes pourrait ouvrir la voie à des négociations sur l'encadrement des technologies d'automatisation de tous les systèmes d'armes ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe La France insoumise vise à souligner l'enjeu de la régulation des technologies permettant l'autonomisation croissante des systèmes d'armes actuels. Le texte de cette PPRE dresse un parallèle avec la maîtrise progressive des technologies nucléaires, en soulignant le péril qu'elles font peser sur l'existence même de l'humanité. La régulation des technologies nucléaires s'est faite progressivement, par des normes, des organes et mécanismes de contrôle, d'interdiction et d'encadrement (Agence Internationale pour l'Énergie Atomique, Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires). La régulation des technologies d'automatisation des

systemes d'armes (et en particulier de l'intelligence artificielle) pourrait suivre le même chemin, en commençant par la question des SALA et en l'étendant à la régulation des autres systèmes d'armes intégrant de l'autonomie, et en particulier ceux impliqués directement dans des actions de combat. Cet amendement vise à rappeler cet objectif.